

L'hon. M. Drury: Ce qu'on cherche ici, comme l'a recommandé la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme, c'est d'accroître la proportion des francophones dans la Fonction publique du Canada par rapport à la majorité écrasante des anglophones qui a existé et qui existe encore.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois qu'on a plusieurs questions supplémentaires à poser. Nous avons quarante minutes. Nous donnerons d'abord la parole au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT D'UNIVERSITAIRES
FRANCOPHONES—LES FONDS—LA RÉDACTION ET
LES AUTEURS DU MÉMOIRE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être distraire quelque peu le ministre de la sémantique et lui demander carrément s'il était au courant de la teneur du mémoire en question avant sa divulgation ou si on l'a fait circuler à son insu et sans son consentement.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de la teneur du mémoire en question et on l'a fait circuler à mon insu. Je signale que pour faire effectuer une étude de faisabilité, on n'a pas à obtenir le consentement du président du Conseil du Trésor.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puisque le ministre est président du Conseil du Trésor, puis-je demander si la Commission de la Fonction publique, ou qui que ce soit qui a assumé la responsabilité de ce mémoire, avait l'autorisation de dire qu'un montant de 2 millions de dollars serait disponible pour les fins énoncées dans le mémoire sans que le président du Conseil du Trésor n'ait donné son consentement.

L'hon. M. Drury: Comme je l'ai déjà dit au chef de l'opposition, le mémoire est rédigé, du moins au début, au conditionnel, comme il se doit. Peut-être y a-t-il un élément de certitude plus prononcé dans les alinéas suivants, ce qui me semble injustifié puisque, de fait, aucun programme n'a encore été approuvé. Il reste même à prouver qu'un projet semblable est réalisable.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je demander alors qui a pris l'initiative d'entreprendre cette étude de faisabilité, de rédiger ce mémoire à l'intention des divers ministères, à l'insu et sans le consentement du président du Conseil du Trésor?

L'hon. M. Drury: Tout le monde sait, je crois, que le gouvernement a exprimé le désir de voir dans la Fonction publique une proportion de francophones plus élevée qu'à l'heure actuelle ou dans le passé.

Des voix: Répondez à la question.

Une voix: Qui l'a fait?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute qu'on facilite les choses en empêchant le ministre de répondre à la question.

L'hon. M. Greene: C'est de la politicaille.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Qui a pris cette initiative?

L'hon. M. Drury: Je ne veux pas m'engager dans une forme de dialectique, mais je tiens à...

L'hon. M. Hees: Contentez-vous de répondre à la question.

L'hon. M. Drury: ...ce que l'on comprenne bien. Tout le monde sait que le gouvernement a manifesté son intention et sa volonté d'augmenter la proportion de francophones dans la Fonction publique.

L'hon. M. Hees: Vous vous répétez.

L'hon. M. Drury: Il est disposé, et il l'a déclaré, à consacrer des fonds supplémentaires à cet objectif, si on lui propose des moyens satisfaisants pour l'atteindre. Ce que nous étudions en ce moment s'inscrit dans l'étude des moyens possibles d'y parvenir.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Qui s'en chargera?

L'hon. M. Drury: Le gouvernement a depuis longtemps donné l'instruction de suivre cette orientation. La nature exacte des programmes, leur élaboration, l'étude des moyens à prendre sont, comme il se doit, la responsabilité de ceux qui connaissent ce domaine, c'est-à-dire les hauts fonctionnaires. Ils ont soumis à l'examen du gouvernement les moyens...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Gander-Twillingate.

M. Lundrigan: Ce n'est pas une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, mais plutôt une question connexe.

M. l'Orateur: Je crois qu'il y a des supplémentaires. Je reviendrai à la question de l'honorable député dans un instant.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): J'ai une brève question supplémentaire pour le président du Conseil du Trésor. Peut-il nous donner la définition officiellement adoptée par le gouvernement pour le terme «francophone»?

Une voix: C'est une bonne question.

L'hon. M. Greene: Payez-vous donc un dictionnaire.

M. l'Orateur: J'ai l'impression qu'il est temps de passer à une autre question, mais la patience de la présidence est sans limites cet après-midi.